



## MUNICIPALITÉ SAINTE-SOPHIE-DE-LÉVRARD

PROVINCE DE QUÉBEC  
Municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard  
Aux Contribuables de la susdite municipalité

# AVIS PUBLIC

## CHANGEMENT DE LIEU POUR LA TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-SOPHIE-DE-LÉVRARD

### NOUVEAU LIEU DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL 184-A RANG SAINT-ANTOINE

Extrait du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard tenue le 19 septembre 2024 à 19h30, en présentiel au 174 Saint-Antoine à Sainte-Sophie-de-Lévrard.

**AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ**, par la soussignée, Josée Croteau, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité :

**QUE** les séances du conseil se donnent actuellement au 174 rang Saint-Antoine;

**ATTENDU QUE** les travaux dans le cadre du projet de reconversion de l'église en centre communautaire débiteront prochainement et que cela empêchera d'effectuer les séances du conseil à cet endroit;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont statué de changer de lieu pour siéger aux séances du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard et qu'il s'agit d'une mesure temporaire afin de permettre aux citoyens de pouvoir assister aux séances, aux conseillers de continuer de prendre des décisions nécessaires au fonctionnement de la Municipalité;

**ATTENDU QUE** les séances du conseil se tiendront dès le mois d'octobre 2024 à la salle de la bibliothèque municipale située au 184-A rang Saint-Antoine à Sainte-Sophie-de-Lévrard, et ce, pour une période indéterminée.

**QUE** ce présent avis peut être consulté sur le babillard du bureau municipal situé au 174-A Saint-Antoine, à Sainte-Sophie-de-Lévrard, durant les heures d'ouverture régulières et sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : [www.munstesophie.org](http://www.munstesophie.org).

**DONNÉ à Sainte-Sophie-de-Lévrard,**  
**ce 04<sup>e</sup> jour d'octobre 2024.**

Josée Croteau  
Directrice générale et greffière trésorière



---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Josée Croteau, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard, certifie par la présente que le présent avis public concernant le changement de lieu pour la tenue des séances du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard a été publié sur le babillard au bureau municipal ainsi que sur le site Internet municipal, tel que prévu au règlement n° 01-2020 portant sur l'affichage des avis publics de la municipalité.

**EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat,  
ce 04<sup>e</sup> jour d'octobre 2024.**

---

Josée Croteau  
Directrice générale et greffière trésorière

2/2